

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Madame Alice d'ANDRIMONT
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2014/YS/9320
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.322/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ETTERBEEK, Rue Nothomb, 54 à 56.
Extension d'un supermarché existant.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 28 avril 2014, en référence, reçue le 30 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 mai 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'église St-Antoine de Padoue. Elle vise la construction d'une extension au-dessus de l'accès au garage d'une grande surface commerciale. Cette extension est prévue dans le même style que les façades existantes (début des années 1980 ?) dans un souci de cohérence architecturale.

La CRMS n'émet pas d'objection quant à la construction de l'extension, qui se situe latéralement par rapport au chœur de l'église classée. Elle observe, par contre, que la zone de recul, qui comprend l'accès au garage et l'escalier d'accès au magasin au croisement de la place Saint-Antoine, de la rue Nothomb et de la rue Alex Marcette, serait fort visible et très exposée. Pour réduire l'impact de cet aménagement sur l'espace public, la Commission préconise un traitement plus sobre, tenant compte également de la présence de la zone verte en intérieur d'îlot. Elle demande de réduire la largeur de la zone de recul et de l'encadrer par un arbre planté de part et d'autre.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail à MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, Fr. Cordier, N. de Saeger et L. Leirens) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Fr. Remy.